

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 30 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le trente octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET C., SAPHORE G., COULON H., GAUTIER M., BODINEAU R., DESROQUES F., BRETECHÉ C., LE TOUCHE H., VIAUD C., NEVOUX C., DORNER Y.,

Absentes excusées : TRAMIER C. (procuration GAUTIER M.), RICORDEL A., FOUQUET G..

Christine BRETECHÉ a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2009.**

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des personnes présentes (3 abstentions).

PLAN LOCAL D'URBANISME : approbation

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal un rappel historique de l'étude et des différents obstacles qui se sont présentés pendant cette période (S.C.O.T., D.T.A., Schéma de secteur, loi Littoral) qui ont à chaque fois rallongé le délai d'étude. Il rappelle également aux élus qu'une fois le PLU arrêté en juillet 2007, les Personnes Publiques Associées avaient 3 mois pour donner leur avis et ne se sont pas prononcé pendant cette période (leur avis est arrivé hors délai).

Le Conseil municipal avait donc décidé de poursuivre la procédure et de mettre en place l'enquête publique. A l'issue de celle-ci le commissaire enquêteur a donné son avis qui stipulait que le PLU pouvait être approuvé tel que, mais qu'il fallait envisager très rapidement une révision du document d'urbanisme pour se mettre en conformité avec le schéma de secteur, entre autre.

Le Conseil municipal, lors de sa séance extraordinaire du 26 février 2008, avait pris la décision de reporter l'approbation du Plan Local d'Urbanisme après la mise en place des nouveaux membres du Conseil municipal suite aux élections municipales, afin de mettre le Plan Local d'Urbanisme en conformité avec le schéma de secteur, approuvé le 20 décembre 2007, ceci en concertation avec les Personnes Publiques Associées et la Communauté de Communes Loire et Sillon.

Le Conseil municipal actuel a donc pris contact avec les Personnes Publiques Associées afin de retravailler ce Plan Local d'Urbanisme.

Pendant le mois d'octobre 2009, une présentation de ce document modifié a été faite dans les locaux de la mairie afin d'informer la population.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le document modifié et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS : approbation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, après le délai légal de quatre mois laissé au Conseil Général, gestionnaire des routes départementales n° 90 et n° 3, pour donner un avis sur l'exemplaire du PAVE et de l'annexe du suivi des réalisations, finalisé par le service de la Division du Littoral de Saint-Nazaire, et n'ayant pas reçu d'avis contraire avant la fin de cette période, cet avis est réputé favorable.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le P.A.V.E..

DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions reçues de noms à donner aux rues du nouveau lotissement.

Après discussion et accord, il est arrêté ces différents noms :

- allée des Aigrettes pour la rue centrale de la partie Nord du lotissement,
- allée des Ibis pour la rue centrale de la partie Sud,
- rue des Cigognes pour la rue donnant accès à l'école publique,
- rue des Hérons pour la rue desservant les locatifs sociaux.

En ce qui concerne le nom des salles de la commune, il a été arrêté

- « salle du Syl » pour la petite salle à l'étage de la salle polyvalente,
- « salle des Pré-Salés » pour la salle polyvalente,
- « salle de la Roselière » pour la salle à côté de la bibliothèque.

QUESTIONS DIVERSES

1. Suite à un congé de maladie de Edith DOUAUD, il a été demandé à Carine VINCENT de la remplacer durant toute la période de son arrêt.

2. S.A.G.E. : plan de désherbage

Le SAGE impose, depuis son approbation en septembre 2009, un plan de désherbage aux communes. Celui-ci doit être réalisé dans les 2 ans qui suivent cette approbation. Objectif : réduire, voire supprimer l'usage des pesticides en priorité sur les zones où le risque d'entraînement des produits appliqués est le plus fort. Les collectivités devront avoir divisé par 4 leurs usages des produits phytosanitaires sur leurs territoires (espaces verts et voiries ...).

La CCLS propose de mutualiser ce plan de désherbage.

Les élus sont hésitants à transférer cette compétence « réalisation d'un plan de désherbage ». Ils se donnent le temps de réfléchir.

3. Projet de restauration et d'aménagement du bourg :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la rencontre entre la commission et Madame ARBELBIDE-LETE, architecte paysagiste au C.A.U.E. (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement). Celle-ci propose d'aider la commune dans la mise en place d'un cahier des charges afin de réaliser une étude sur la restauration et l'aménagement du bourg de Lavau-sur-Loire. Cette mission peut être financée en totalité

par le Conseil Général. Celui-ci aide également les petites communes (jusqu'à 80%) pour la réalisation de l'étude et apporte aussi une aide pour les travaux.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer une étude pour la réalisation de restauration et d'aménagement du bourg.

4. Commission consultative communale pour le recensement de l'agriculture en 2010 :
Les membres de la commission seront :
- Alice RICORDEL, Hervé COULON, Pierrick BONNET et Christian BIGUET.
5. La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 aura lieu le dimanche 8 novembre prochain, avec la participation d'élèves de l'école publique.
6. Fleurissement du bourg : Hervé COULON nous résume la commission qui a eu lieu dernièrement avec Vincent LETEXIER et les membres de la commission. Concernant le fleurissement le long du mur du cimetière, il a été retenu de mettre des arbustes de petite taille. Concernant l'espace Bel-Air, la proposition de Vincent a été retenue. Les travaux se feront à partir de fin novembre.
7. Bâtiments communaux – travaux d'entretien : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différentes avancées du dossier.
Le devis du bâtiment vélo-club a été validé : entreprise Tourman-Guiho pour travaux fin d'année.
Le devis bâtiment atelier municipal a été validé : entreprise Cali couverture pour travaux début d'année 2010.
Le devis pour club des jeunes et comité des fêtes : reste à préciser.
8. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des remerciements reçus du Sillon des Mots pour le soutien et l'intérêt portés à la manifestation « Bibliothèques en fête » qui a eu lieu du 2 au 11 octobre dernier.
9. Lecture du courrier de la DGFIP concernant l'attitude à suivre face aux mails de demande frauduleuse de coordonnées bancaires en son nom.
10. Présentation du site internet : il est en ligne sur www.lavau-sur-loire.fr

Fin à 23h20.